

Rencontre de quartier du Vendredi 13 Mai 2022

L'édito du Maire

Chères Prigontines, Chers Prigontins,

Comme je m'y étais engagé lors de la campagne électorale préalable aux élections municipales, je viens à la rencontre des administrés avec mon équipe pour échanger sur votre bien vivre dans les différents secteurs géographiques de la Commune.

Ces réunions de quartier n'ont réellement pu débuter qu'au second semestre 2021, compte tenu des restrictions sanitaires qui ne nous ont pas permis de nous rencontrer plus tôt, uniquement dans un souci de protection des personnes les plus fragiles.

Après plusieurs réunions dans des quartiers différents, certaines problématiques communes sont abordées de façons récurrentes sur lesquelles je tenais personnellement à vous apporter des précisions.

La sécurité des usagers est souvent au cœur des débats avec notamment des problèmes de vitesse excessive sur nos routes mis en avant. Je rappelle donc que chacun de nous doit respecter le Code de la Route et la signalisation. Je peux certes mettre des limitations de vitesse partout mais la clé de ce problème consiste à faire appel à la responsabilité de chacun. Je travaille, avec les élus référents, à la mise en œuvre d'aménagements chaque fois que cela nous semble opportun. Pour cela, nous faisons appel à des techniciens spécialisés, en concertation avec les habitants du secteur concerné, pour trouver la solution la plus adaptée. Des radars pédagogiques sont installés dès que des excès de vitesse nous sont signalés qui montrent d'ailleurs, dans la plupart des cas, que peu d'usagers sont irrespectueux des règles fixées sur la zone contrôlée. Pour finir sur ce sujet, je tenais à vous assurer que j'ai profondément et sincèrement à cœur d'assurer la sécurité de tous les usagers et je ferai, tout le long du mandat, tout ce qui est en mon pouvoir pour y parvenir.

Ces aménagements, comme tout autres travaux et équipements, ne sont possibles qu'en tenant compte de la situation budgétaire de la Commune. Comme pour la plupart des foyers prigontins, les finances de la Ville ne sont pas extensibles et je me dois de guider mon équipe afin de prioriser les dossiers à financer. Les seules ressources des communes sont les dotations versées par l'Etat, qui ont baissé en 2022, et les recettes fiscales. Mon équipe et moi-même aimerions répondre à toutes vos demandes mais cela ne serait alors possible que par la forte augmentation de vos impôts, ce qui, bien évidemment, n'est pas concevable. Pour autant, nous avons fait le choix d'augmenter les taux d'imposition en 2021 et 2022 de façon raisonnable afin de pouvoir poursuivre nos efforts d'investissement en créant des services et des équipements supplémentaires pour répondre à un nombre croissant de besoins et entretenir les équipements existants. Face aux fermetures trop fréquentes au public des services de l'Etat, les services municipaux deviennent primordiaux pour les citoyens. Durant la période de pandémie, j'ai fait le choix de maintenir ces services lorsque cela était réglementairement possible. Grâce au maintien des accueils des services enfances, restaurant d'enfants et garderie, les parents ont pu continuer à travailler dès que l'obligation de confinement a été levée. Toutes les demandes en Mairie (urbanisme, état civil...) ont pu être traitées grâce aux présences des agents, la ville est restée propre et entretenue grâce aux interventions du service technique. Nos agents aussi ont été touchés par le virus et ont su s'organiser pour vous répondre au mieux avec les moyens qu'il m'a été possible de dégager sans mettre en difficulté le budget de la ville.

Je tenais, pour finir, à vous assurer de l'implication de l'équipe municipale au sein de la Commune et des instances du Territoire. Mes collègues et moi œuvrons au quotidien pour remplir la mission que vous nous avez confiée : faire de votre Ville un lieu de vie et de partage ! Cette tâche, nous nous devons de l'assurer au mieux et vous nous avez élu pour cela ; soyez convaincus que nous mettons tout notre cœur et notre conviction pour la mener à bien. Nous sommes présents quotidiennement en Mairie, le dimanche matin sur le marché, sur les événements municipaux et associatifs. Vous pouvez venir nous y rencontrer pour poursuivre nos échanges, dans le respect les uns des autres, afin de faire de Prignonrieux une commune où il fait bon vivre tous ensemble !

Sécurité Routière – Vitesse excessive

La Ville possède deux radars pédagogiques. Ces appareils sont installés périodiquement sur les différentes voies communales.

L'objectif principal de ce dispositif est la réduction de la vitesse des véhicules : le conducteur se retrouve confronté à la vitesse à laquelle il conduit. Les riverains peuvent ainsi se rendre compte en toute objectivité de la vitesse réelle à laquelle roulent les véhicules.

Par ailleurs les services de la Gendarmerie Nationale vont être sollicités pour effectuer des contrôles sur les problèmes soulevés (vitesse, bruit des cyclomoteurs et motos, stationnement anarchique) : les usagers sont tenus de respecter le Code de la Route, au risque de se voir verbaliser par les services de gendarmerie.

La limitation de la vitesse à 30km/h n'est pas possible hors agglomération.

Un projet d'aménagement de la traversée de Peymilou (RD13) pour réduire la vitesse et sécuriser les piétons est à l'étude.

Incivilités - Bruits de voisinage

Le règlement sanitaire départemental interdit l'usage d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne au voisinage pour les travaux de bricolage et de jardinage en dehors des horaires suivants :

- les jours ouvrables (du lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Par ailleurs, et en matière d'aboiements d'animaux, ce même règlement stipule que les propriétaires ou ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures adaptées pour préserver la tranquillité du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Incivilités - Usage du feu

L'arrêté préfectoral 24-2017-07-21-0001 pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt, relatif aux brûlages à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage réglemente l'usage du feu sur le département.

La Ville de PRIGONRIEUX est classée en commune urbaine. **Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année.**

Ces règles sont fréquemment rappelées dans les publications municipales : lettres d'information, site internet, réseaux sociaux...

En cas de nuisance vous êtes invités à contacter le Policier Municipal à l'Hôtel de Ville (05.53.61.55.55) pendant les horaires d'ouverture ou la gendarmerie nationale (17).

Terrains non entretenus

Tout propriétaire est tenu d'assurer l'entretien régulier des parcelles lui appartenant. En cas de risque avéré pour la salubrité voire la sécurité publique (risque d'incendie), la Ville transmet au propriétaire concerné une mise en demeure d'effectuer les travaux nécessaires dans un délai imparti. En cas de carence, et si le risque est important, la Ville peut faire effectuer d'office l'entretien aux frais du propriétaire.

Des démarches sont en cours auprès des propriétaires de terrain dont le manque d'entretien a été signalé lors de la rencontre de quartier.

Signalement de problèmes sur la voirie / entretien des fossés

Les problèmes sur la voirie signalés à l'occasion de la rencontre de quartier ont fait l'objet d'une demande d'intervention des services de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, gestionnaire de la voirie.

Extension du réseau d'assainissement collectif

La compétence en matière d'assainissement collectif est assurée par la CAB.

Il n'existe pas, à moyen terme, de projet d'agrandissement du réseau public d'assainissement sur la commune, en raison notamment de la station d'épuration dont la capacité maximale a été atteinte.

Demande enfouissement des lignes EDF Route de la Coite

Pour le moment, il n'y a pas de projet d'enfouissement des lignes sur cet axe.

Demande pour mettre la Route de la Coite en sens unique

Si cette route devait passer en sens unique, il y aurait un risque d'augmentation de la vitesse des usagers à cet endroit.

Taille et élagage des arbres le long de la route départementale

L'abattage et l'élagage de ces arbres est prévu très prochainement, des travaux sont en cours avec l'ONF.

Collecte des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères est assuré par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

La Ville rappelle fréquemment dans ses publications les consignes de tri des déchets ainsi que les jours de collecte.

Une nouvelle méthode de collecte est à l'étude actuellement et la décision finale devrait être connue d'ici la fin de l'année, pour une mise en service en 2023. Dans l'attente de ce nouveau mode de ramassage, aucun nouveau container ne sera installé.

La Ville ne manquera pas de communiquer sur ces nouvelles modalités de collectes.

Adressage

L'adressage est obligatoire dans les communes de plus de 2 000 habitants, dans le but de faciliter l'intervention des secours.

Déchets le long des routes broyés lors du passage des services de la CAB

La solution consiste à ce que les usagers fassent preuve de civisme et ne jettent pas leurs déchets dans la nature...

Des interventions humaines supplémentaires entraîneraient des coûts supplémentaires qui devraient donc être répercutés aux contribuables via la fiscalité

Fibre optique :

Arrivée de la fibre sur la Ville devrait intervenir courant 2024 sur la Ville. Vous avez la possibilité de consulter la carte interactive : <https://www.perigordnumerique.fr/particulier/>.

Installation d'une « Boîte à livres » à Peymilou

Si ce n'est déjà fait, l'installation est prévue pour les jours à venir.

Demande d'aménagement des terrains de la ville en terrain sportif

Il y a déjà beaucoup d'aménagement sportif sur la commune (complexe sportif avec terrain de foot, rugby, tennis, city-stade, voie verte, parcours de santé, terrain de pétanque, trottoirs aménagés). Mais d'autres aménagements sont à l'étude sur le secteur de Peymilou...

Demande d'installation d'un bureau de vote à Peymilou

Demande à l'étude.

**Des points particuliers soulevés lors de la rencontre
ont également fait l'objet, ou vont faire l'objet, de réponses spécifiques
apportées directement auprès des intéressés.**